



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 7 novembre 2022 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-11-247

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

09 - LÉGISLATION

09.01 - Résolution - Adoption du règlement no 436-22 « Règlement sur le traitement de la rémunération des élus municipaux »

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

10.01 - Dépôt des états comparatifs

10.02 - Résolution - Adoption des prévisions budgétaires de la Régie des Etchemins

10.03 - Résolution - Nomination des membres du conseil municipal au sein des divers comités pour l'année 2023

10.04 - Résolution - Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

10.05 - Résolution acceptation offre de services Artagraph pour la préparation de la brochure de la nouvelle Politique municipale des aînés

10.06 - Résolution appui financier pour le projet de ressources médicales

10.07 - Résolution acceptation pour la contribution 2023 à l'organisme Transport Autonomie de Beauce

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

11.01 - Résolution - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

11.02 - Résolution mandatant Francis Carrier, Arpenteur pour les relevés des puits - Projet assainissement eaux usées secteur Morisset-Station

11.03 - Résolution pour mandater Francis Carrier, Arpenteur pour les relevés d'arpentage pour le projet de réfection du réseau d'égout de la rue du Lac

11.04 - Résolution pour mandater la directrice générale à préparer le règlement d'emprunt pour le projet de réfection du réseau d'égout de la rue du Lac

11.05 - Résolution - Appui aux demandes des Producteurs acéricoles du Québec

12 - TRAVAUX PUBLICS

13 - RESSOURCES HUMAINES

13.01 - Résolution - Fin d'emploi M. Herman Lacasse au poste de journalier aux travaux publics

13.02 - Résolution - Mandat directrice générale affichage poste journalier aux travaux publics

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

14.01 - Résolution - Autorisation achat équipements services incendie

14.02 - Résolution intérêt à signer une entente de services SUMI St-Prosper

15 - LOISIRS

16 - VARIA

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 7 novembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2022-11-248

06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 3 octobre 2022, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 3 octobre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

2022-11-249

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er octobre et le 31 octobre 2022 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et trente-six (586 285,36 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Correspondance du Ministère de l'environnement du 26 octobre 2022 -
Projet Morisset Station

Correspondance du Ministère du Transport du 26 octobre 2022 -
Vérification vitesse et ajout radar pédagogique Route 275 secteur
Morisset-Station

09 - LÉGISLATION

2022-11-250

09.01 - Résolution - Adoption du règlement no 436-22 « Règlement sur le traitement de la rémunération des élus municipaux »

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 3 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 436-22 sur le traitement de la rémunération des élus municipaux soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit projet de règlement.

ADOPTÉE

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

10.01 - Dépôt des états comparatifs

2022-11-251 10.02 - Résolution - Adoption des prévisions budgétaires de la Régie des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu les prévisions budgétaires 2023 de la Régie des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte les prévisions budgétaires 2023 de la Régie des Etchemins.

ADOPTÉE

2022-11-252 10.03 - Résolution - Nomination des membres du conseil municipal au sein des divers comités pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal nomme de façon officielle les représentants pour les différents comités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLUTION À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin désigne les personnes suivantes au sein des divers comités :

- Administration : Martin Beaulieu
- Sécurité incendie : Laurier Poulin
- Éclairage des rues, terrain : Joey Veilleux
- Loisirs : Jessica Bolduc et Joey Veilleux
- Bibliothèque : Marie-Josée Nadeau
- Arts et culture : Marie-Josée Nadeau
- Projets spéciaux et volet financier : Jocelyn Béliveau
- Voirie : Joey Veilleux
- Environnement : Martin Beaulieu et Jocelyn Béliveau
- Politique familiale et aide aux aînés : Nancy Mathieu

ADOPTÉE

2022-11-253 10.04 - Résolution - Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT que la Municipalité Saint-Benjamin est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité Saint-Benjamin doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité Saint-Benjamin :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : Isabelle Beaudoin, Directrice générale
- du responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire : Laurence Chabot, adjointe administrative

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité Saint-Benjamin dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité Saint-Benjamin de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

2022-11-254

10.05 - Résolution acceptation offre de services Artagraph pour la préparation de la brochure de la nouvelle Politique municipale des aînés

CONSIDÉRANT QUE cette brochure sera distribuée aux aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services d'Artagraph et que le coût sera entre 1 745 \$ et 2 190 \$, selon le nombre de pages;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services d'Artagraph pour la production de la brochure sur la nouvelle politique municipale des aînés. Cette dépense pourra être payée via l'aide

financière reçue du programme MADA.

ADOPTÉE

2022-11-255 10.06 - Résolution appui financier pour le projet de ressources médicales

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de demande d'appui financier pour un projet de ressource de première ligne, une super infirmière (IPSPL);

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra aux citoyens de St-Benjamin d'avoir accès à des soins de santé via un OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'appui financier sera de 5,00 \$ par habitant pour **un premier terme d'une durée d'un an;**

CONSIDÉRANT QU'après la première année de services offerts par l'OBNL, une option de renouvellement sera possible, et ce, conditionnellement à ce que la demande de renouvellement soit déposée et approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines étapes à venir pour la future organisme c'est l'élaboration de la structure administrative et légale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET SECONDÉ À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin donne son appui financier pour le projet de ressources médicales et que l'aide financière sera versée en 2023 lorsque aura été créé l'OBNL et que le projet se concrétise.

ADOPTÉE

2022-11-256 10.07 - Résolution acceptation pour la contribution 2023 à l'organisme Transport Autonomie de Beauce

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la lettre de Transport Autonomie de Beauce pour la contribution financière 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité contribue financièrement à tous les ans pour le transport adapté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin :

- accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2023;
- accepte de payer la contribution fixée de 2 604,00 \$;
- accepte la tarification payée par l'utilisateur;
- reconnaît que la Ville St-Georges est nommée comme ville mandataire.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2022-11-257

11.01 - Résolution - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité de Saint-Benjamin utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE M. Martin Beaulieu, maire et Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Saint-Benjamin, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE, Mme Isabelle Beaudoin soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

2022-11-258

11.02 - Résolution mandatant Francis Carrier, Arpenteur pour les relevés des puits - Projet assainissement eaux usées secteur Morisset-Station

CONSIDÉRANT QUE Francis Carrier, Arpenteur est mandaté à relever tous les puits du secteur Morisset-Station touché par le projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires seront facturés au coût de 110 \$ / heure et que le coût total est estimé à +/- 2 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate Francis Carrier, Arpenteur pour les relevés des puits dans le secteur de Morisset-Station.

ADOPTÉE

2022-11-259

11.03 - Résolution pour mandater Francis Carrier, Arpenteur pour les relevés d'arpentage pour le projet de réfection du réseau d'égout de la rue du Lac

CONSIDÉRANT QUE Francis Carrier, Arpenteur est mandaté pour les relevés d'arpentage de la rue du Lac;

QUE les honoraires seront facturés au coût de 110 \$ / heure et que le coût total est estimé à +/- 3 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate Francis Carrier, Arpenteur pour les relevés d'arpentage pour le projet de réfection du réseau d'égout de la rue du Lac. Cette dépense sera payée par l'aide financière TECQ ainsi que le règlement d'emprunt du projet.

ADOPTÉE

2022-11-260

11.04 - Résolution pour mandater la directrice générale à préparer le règlement d'emprunt pour le projet de réfection du réseau d'égout de la rue du Lac

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux dans la TECQ a été accepté par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une demande de règlement d'emprunt afin de financer ce projet prévu en 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Isabelle Beaudoin, a préparer la demande de règlement d'emprunt pour le projet de réfection du réseau d'égout de la rue du Lac.

ADOPTÉE

2022-11-261

11.05 - Résolution - Appui aux demandes des Producteurs acéricoles du Québec

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 585 emplois équivalent temps plein, contribuera à une hauteur de 1 133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

13 - RESSOURCES HUMAINES

2022-11-262 13.01 - Résolution - Fin d'emploi M. Herman Lacasse au poste de journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis fin à l'emploi de M. Herman Lacasse en date du 27 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier aux travaux publics est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin confirme la fin d'emploi de M. Herman Lacasse au poste de journalier aux travaux publics en date du 27 octobre 2022.

ADOPTÉE

2022-11-263 13.02 - Résolution - Mandat directrice générale affichage poste journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QU'UN poste de journalier aux travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste devra être comblé dans les prochaines semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise la directrice générale à afficher le poste de journalier aux travaux publics.

ADOPTÉE

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2022-11-264 14.01 - Résolution - Autorisation achat équipements services incendie

CONSIDÉRANT QUE le service incendie doit renouveler les équipements suivants :

-3 casques, 3 bunkers, 4 paires de bottes

CONSIDÉRANT QUE la commande doit être envoyée au fournisseur cette année pour recevoir les équipements en 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise la commande d'équipements du service incendie en 2022 au montant approximatif de 8 530 \$ avant les taxes.

QUE la commande sera envoyée en 2022, mais que le matériel sera reçu en 2023 et que ce sera payable au même moment. La dépense sera déboursée par le fond général 2023 de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-11-265

14.02 - Résolution intérêt à signer une entente de services SUMI St-Prosper

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire signifier son intérêt à la municipalité de St-Prosper pour la signature d'une entente de services pour la couverture en Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Prosper peut offrir à St-Benjamin un service de proximité et plus rapide au niveau de la force de frappe pour ce genre d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'UNE petite partie de la municipalité de St-Benjamin continuera d'être desservi par Lac-Etchemin, et ce, selon les consignes reçues du Ministère de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin signifie son intérêt pour la signature d'une entente pour la couverture SUMI à la municipalité de Saint-Prosper.

ADOPTÉE

15 - LOISIRS

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.

2022-11-266

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 01.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martin Beaulieu
Maire

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Beaulieu
Maire